



E **A** **R** **L** **Y**

S **T** **A** **G** **E** **S**

STRONG BEGINNINGS • BRIGHT FUTURES



CONNAISSEZ VOS DROITS

Cette fiche vous aide, en tant que parent, à comprendre vos droits dans le processus d'éducation spécialisée. Elle ne décrit pas tous vos droits.

Pour lire tous vos droits dans le processus, vous pouvez trouver l'Avis de garanties procédurales sur notre site Web.



- **L'Agence locale d'éducation (LEA)** doit fournir une **éducation publique appropriée et gratuite (FAPE)** à tous les enfants. Les enfants handicapés peuvent avoir besoin de services d'éducation spécialisée pour accéder à une FAPE. Les services comprennent un enseignement spécialisé et/ou des services connexes. Un **programme d'éducation individualisé (IEP)** décrit ces services.
- Si votre enfant est handicapé, il doit être inclus dans la même classe que les enfants non handicapés lorsque cela est possible. C'est ce que l'on appelle **l'environnement le moins restrictif (LRE)**.
- Une évaluation détermine si votre enfant est admissible aux services. Vous avez le droit d'assister aux réunions concernant l'évaluation et l'admissibilité de votre enfant.
- La LEA doit vous informer pleinement de ce qu'elle envisage de faire pendant le processus d'éducation spécialisée. C'est ce qu'on appelle le **préavis écrit (PWN)**.
- Vous devez donner votre consentement avant que la LEA puisse faire certaines choses. Votre consentement est votre autorisation écrite. La LEA a besoin du consentement avant de commencer une évaluation. La LEA a également besoin du consentement avant de fournir des services à l'école. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Vous devez le faire par écrit.
- Vous pouvez demander une autre évaluation si vous n'êtes pas d'accord avec l'évaluation de la LEA. C'est ce qu'on appelle une **évaluation éducative indépendante (IEE)**. Une IEE est gratuite.
- Vous pouvez déposer une plainte selon une procédure régulière si vous n'êtes pas d'accord avec la LEA sur (1) l'évaluation de votre enfant, (2) si votre enfant a besoin ou non de services d'éducation spécialisée, (3) comment la LEA a l'intention de fournir des services, ou (4) l'accès de votre enfant à une FAPE.
- Vous avez le droit de recevoir des copies des dossiers scolaires de votre enfant. Si vous croyez que des dossiers sont erronés, vous avez le droit de demander à l'école de les modifier.
- Il existe des protections pour les enfants handicapés confrontés à la discipline scolaire. Consultez l'Avis complet de garanties procédurales pour plus de détails.

